



N° OJ : 15

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/06/2019

**Objet :** Association "Les Pêcheurs Laekenois".- Subside : 250,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que l'association de pêche pourvoit annuellement à l'empoissonnement de l'étang et veille d'autre part à la bonne tenue des berges de l'étang du square Clémentine;

Considérant que la tenue et la gestion du secrétariat de l'association génèrent des frais grandissants;

Considérant, qu'à titre de soutien, il y aurait lieu de verser un subside de 250,00 EUR;

Il est proposé d'engager la dépense de 250,00 EUR à l'article 76605/332/02 du budget ordinaire de 2019.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : un subside de 250,00 € est octroyé à l'association "Les Pêcheurs Laekenois" pour la gestion administrative journalière ;

Article 2 : Cette somme sera engagée à l'article 76605/332/02 du budget ordinaire 2019, en autorisant l'utilisation des douzièmes provisoires jusqu'à l'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

Annexes :